

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt trois, le vingt novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quatorze novembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Lynda PRUVOST a donné pouvoir à Michel VALLA, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Vincent BELLEAU, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN,

Absents excusés : Patricia BLANCHARD.

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

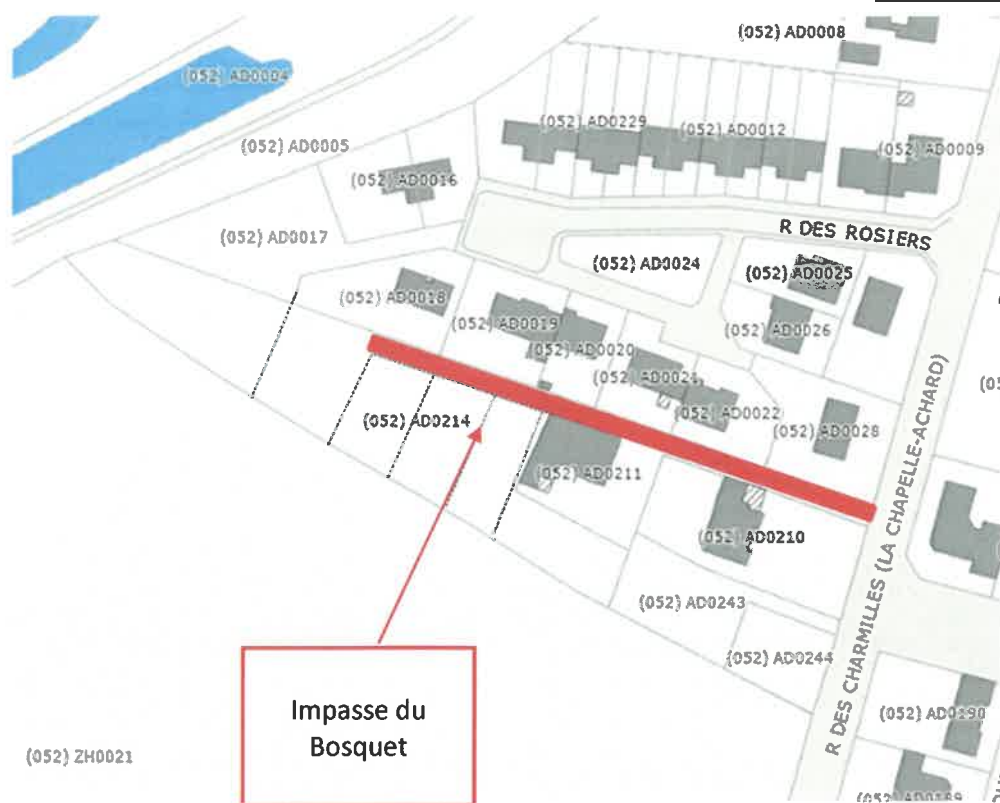
D20112023_07 : Création d'une impasse donnant sur la rue des Charmilles : dénomination de la voie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30,

Considérant que la parcelle section AD n°214 va être divisée en 4 ou 5 lots, une voie permettant de desservir chaque parcelle va par conséquent être créée.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la voirie,

Sur proposition de la commission « Aménagement et Cadre de vie » réunie le 19 octobre 2023, et conformément au plan ci-dessous, le Conseil Municipal à l'unanimité (moins une abstention) décide de dénommer cette nouvelle voie « Impasse du Bosquet ».



La secrétaire de Séance,

Sarah MICHON,

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 27/11/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA